

## **CONTRAT DE FROMAGE DE CHEVRE**

**ENTRE** Adhérent de l'AMAP « Pêche de Vigne », ci-après dénommé « le consommateur »,

**Nom :**

**Prénom :**

**Tél. / Mail (facultatif) :**

**Et Mr Julien Bard et Mme Anne Charlotte Bellivier ; producteurs de fromage de chèvre à Villenave D 'Ornon Ferme Les Bêêêles de Baugé tel 06 66 80 90 76**

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT pour une durée **de 10 mois**

Jours et lieu des distributions : les mercredis de 18h30 à 19h30 au Lac Bleu à Léognan 21 mars, 18 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 08 août, 05 septembre, 03 octobre, 31 octobre, 28 novembre

Quantité de fromages au choix à chaque distribution commande à faire directement sur cagette 10 jours avant la livraison

- 1 faisselle à 6,50 euros
- 1 plateau découverte à 12,50 euros
- Les frais à 9 euros
- Les affinés 10 euros
- Les aromatisés à 6 euros
- L'italien (ne peut se commander seul) 3 euros

• **Le producteur s'engage à :**

- ✓ Respecter la Charte de l'Agriculture Paysanne.
- ✓ Livrer son fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Faire visiter son exploitation au groupe de consommateurs au moins une fois pendant la durée du contrat.

• **Le consommateur s'engage à :**

- ✓ Respecter la Charte des AMAP (téléchargeable sur <http://www.reseau-amap.org> ).
- ✓ Régler par avance l'achat du fromage selon les modalités définies ci-après.
- ✓ Venir récupérer le fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production.

Modalités de règlement :

Cocher l'option choisie :

☺☺ 1 chèque à chaque livraison ☺☺ 1

chèque global ☺☺ 3 chèques

*Chèque établi à l'ordre **EARL Les Bêêêles de baugé** remis au coordonnateur et transmis au producteur en début de période avec le contrat*

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES

**Signature du consommateur**

**Signature du producteur**

**Coordonnatrices : Marques Annick : [marquesannick@gmail.com](mailto:marquesannick@gmail.com) / 06 11 5174 13**